



MAIRIE LE PIN
Place de la Vignasse
30330 LE PIN

TEL : 04 66 82 01 79
FAX : 04 66 82 45 66
E-mail : mairie-le-pin2@wanadoo.fr

Objet :
Extinction de l'Eclairage public

M. Le Maire

Aux

Habitants de la commune

Le PIN,
Le 16 Septembre 2014

INFORMATION MUNICIPALE

Pourquoi éteindre l'éclairage public une partie de la nuit ?

Les dépenses de la commune

Il faut rappeler d'abord que le Conseil Municipal a la responsabilité des dépenses de la commune et qu'il se doit, dans un contexte de réduction des dotations de l'état aux collectivités, de les limiter tant que faire se peut. Notre objectif est de réduire de 25 % au moins les dépenses liées à l'éclairage public. Les travaux liés à cette opération se sont limités au rajout d'une horloge modulaire et ont été réalisés dans l'été. Leur cout est quasi nul en regard de l'économie qui sera réalisée.

L'environnement

Les éclairages artificiels nocturnes constituent une source de perturbations significatives pour les écosystèmes, en modifiant la communication entre espèces, les migrations, les cycles de reproduction ou encore le système proie-prédateur. Il est donc important vis-à-vis de l'environnement de limiter nos nuisances lumineuses.

Plus généralement, la réduction de nos consommations d'énergie est évidemment une composante majeure de la politique environnementale de la nation.

La sécurité des personnes et des biens

Il faut rappeler, qu'en France 80% des vols ont lieu le jour. Aucune étude ne montre qu'il n'y ait eu, dans les nombreuses communes qui ont réduit l'éclairage public, un impact négatif sur la sécurité. Au contraire, il semblerait qu'elle permette une diminution des troubles résidentiels tels que notamment le tapage nocturne. Sur la sécurité routière, l'impact serait là, très positif, puisque les véhicules roulent alors moins vite.

La décision du Conseil Municipal

Conformément à la décision prise lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, à titre expérimental, pour une durée de deux mois, à compter du 22 Septembre 2014, l'éclairage public sera interrompu de 1 heure à 5 heures du matin dans le secteur Centre Village. Si l'expérience est concluante elle sera étendue à tous les secteurs selon des plages horaires à définir.

Recevez mes amicales salutations.

Patrick PALISSE
Maire,